



Conférence

Transformer les défis
environnementaux
globaux en opportunités

Synthèse des débats

Centre de conférence Pierre Mendès-France

La conférence est ouverte par **M. Ramon Fernandez**, Directeur général du Trésor représentant la Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christine Lagarde. Croissance durable, secteur privé, innovation financière, articulation entre aides bilatérale et multilatérale, le bilan du Fonds Français pour l'Environnement Mondial est flatteur et il est justifié de le célébrer aujourd'hui. Cette célébration doit aussi être l'occasion d'une réflexion sur son avenir qui pourrait s'articuler autour de trois objectifs prioritaires : maintenir l'excellent niveau d'innovation qui est le sien, approfondir le rapprochement avec le monde de la recherche, et encourager encore les partenariats avec le secteur privé, les ONG et les pays du sud. Le défi du FFEM réside dans sa capacité à promouvoir sans cesse de nouvelles innovations alors même que celles qu'il a soutenues sont devenues des normes.

Selon **Mme Monique Barbut**, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial, la protection de l'environnement mondial passe par la reconnaissance de sa valeur économique. Même si la tentation de fragmenter les questions d'environnement mondial est forte, cette tendance ne résiste pas à la nécessité d'un mécanisme financier « chapeau » privilégiant les approches intégrées et transversales sur l'ensemble des sujets environnementaux mondiaux.

Le monde est « global ». Et le FFEM, a su trouver une spécificité et permettre aux opérateurs français, aux centres de recherche, aux grandes entreprises, aux ONG, d'avoir connaissance et de s'adapter à de nouveaux concepts environnementaux mondiaux.

Table ronde 1 – Green business et croissance verte : quelle nouvelle croissance verte dans les pays en développement ?

« Green business », « croissance verte » ou « activité verte », ces concepts sont des options pertinentes dans les pays en développement et développés.

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et de pression environnementale, l'exploitation des matières premières et leur transformation ne peuvent plus s'effectuer selon des schémas « classiques » tels qu'ils ont pu prévaloir autrefois.

M. Rougier, Président du directoire du Groupe Rougier, a montré que le développement économique ne peut se faire que s'il est étroitement associé à une gestion responsable, tant sur le plan environnemental que social - sa responsabilité vis-à-vis du respect de l'environnement et des populations locales n'en est que plus grande. Le « green business » doit permettre à l'entreprise d'œuvrer quotidiennement pour minimiser son impact sur l'environnement, tout en restant durablement rentable et socialement responsable.

Les leviers d'une croissance verte

L'action du Groupe Rougier repose sur une gestion responsable et durable de l'exploitation forestière en Afrique dans le bassin du Congo. Par la mise en place de plans d'aménagement et de programmes de certification de production, il œuvre pour prévenir la ressource sur le long terme, protéger la biodiversité et veiller au bien-être et au développement socio-économique des populations locales.

Par ailleurs, gestion durable est synonyme de valorisation – valorisation des déchets de la première transformation du bois en investissant dans des centrales de cogénération par exemple. Et, grâce aux projets financés par le FFEM, le Groupe a pu mener des actions, notamment au Gabon, pour la réalisation d’inventaires de biodiversité dans le cadre de la préparation de plans d’aménagement.

Sur une échelle plus réduite, **M. Florian Lacrotte**, PDG de Silo de Tourtoulou, a transposé son expérience de culture industrielle du riz à Madagascar. Sa réflexion sur une agriculture durable et respectueuse de l’environnement est arrivée très tôt du fait de l’environnement protégé (la Camargue) où l’entreprise évolue. Forte de son expérience, l’entreprise camarguaise a partagé son savoir-faire à Madagascar pour y faciliter l’implantation d’une unité de riziculture moderne. Cependant, le problème des déchets générés par les balles de riz est rapidement apparu, et l’entreprise a dû réfléchir à des solutions pour traiter cette biomasse. C’est à partir de là qu’elle s’est rapprochée du FFEM qui a apporté son appui financier pour l’étude et la réalisation d’un carbonisateur permettant de traiter ces coproduits.

Croissance verte et opportunités nouvelles

Pour **M. Mounir Ferchichi**, Directeur général de l’ANGED en Tunisie, se lancer dans la croissance verte, c’est aussi investir dans de nouveaux secteurs. Les écofilères concernent de nombreux domaines : assainissement de l’eau, traitement de l’air et du bruit, recyclage et valorisation énergétique des déchets de la biomasse, solaire photovoltaïque, éolien, biocarburants, capture et stockage du CO₂ ou encore écoconception des produits de consommation. Non seulement ces écoactivités sont bénéfiques pour l’écosystème, mais elles ont également des retombées économiques et sociales. Elles développent de nouveaux emplois, créent une dynamique d’innovation et de création et mobilisent bien souvent les décideurs.

Partout dans le monde, les dirigeants prennent conscience qu’une croissance verte n’est pas simplement une option, mais une nécessité pour redonner de la vigueur à leur économie et créer des emplois. Aussi, il faut dès maintenant mettre en œuvre des politiques en faveur des pays en développement qui commencent à introduire dans leurs programmes de développement des investissements visant les secteurs liés à la lutte contre la pollution, à la limitation des nuisances et notamment aux secteurs de l’assainissement.

Un modèle d'exemple : La Tunisie

Signataire de la convention cadre des Nations Unis sur les changements climatiques, la Tunisie s'associe activement à l'effort international de lutte contre les changements climatiques, et bénéficie du soutien du FFEM dans la mise en œuvre de son action. Les programmes en faveur de l'environnement s'articulent ainsi autour de plusieurs axes prioritaires : lutte contre la pollution industrielle, hydrique et atmosphérique, gestion des déchets des ordures ménagères, gestion des déchets spéciaux et dangereux, assainissement, maîtrise de l'énergie, protection contre la pollution par les hydrocarbures, conservation de la nature et de la biodiversité.

Dans le domaine des déchets par exemple, l'Agence Nationale de Gestion de Déchets (ANGED), sous la tutelle du ministère de l'environnement et du développement durable tunisien, contribue à travers la mise en place du PRONGID (Programme national de gestion intégrée et durable des déchets) à une nouvelle croissance verte.

M. Mounir Bari de l'ANME (Agence nationale de la maîtrise de l'énergie) a également illustré cette première table ronde en évoquant la contribution du FFEM dans la mise en place de la réglementation thermique dans le domaine de l'habitat en 2008. Elle permis entre autres de financer des études préparatoires en matière de réglementation thermique, d'élaborer des outils d'aide à la conception et à l'application de la réglementation, et de réaliser des projets de démonstration pour convaincre les promoteurs immobiliers de l'impact positif de cette réglementation thermique.

M. Ben Moussa de l'APAL (Agence de protection et d'aménagement du littoral) a évoqué le partenariat avec le FFEM sur les aires marines depuis 1998. Cette coopération a permis de créer un partenariat très consolidé avec le Conservatoire du littoral et de mener des actions concrètes de conservation des espaces naturels. Le site de Korba est un remarquable exemple : une loi spécifique sur les aires protégées marines et côtières a vu le jour en 2006.

Table ronde 2 – Quelle promotion de la recherche et de l'innovation environnementale ?

Pour **M. Michel Griffon**, Directeur général adjoint de l'Agence Nationale de la Recherche, la plupart de nos activités économiques, qui sont tendues par un objectif économique, produit autre chose d'inattendu, à savoir des effets latéraux qu'on appelle « effets externes » qui, pour une partie d'entre eux, sont des effets « toxiques » : déboisement, désertification, problèmes d'approvisionnement en eau, changement climatique. Sans éducation sur la nécessité des changements de comportement, rien n'est possible. La vision de l'ANR est de combiner les incitations positives et de faire en sorte que toutes les parties prenantes d'un problème puissent se retrouver autour d'une table et trouver des solutions positives grâce à la recherche et à l'innovation.

Les acteurs de cette promotion

Autour de cette table, les deux premiers acteurs indispensables sont les populations locales et « l'intérêt mondial » incarné par chaque État. Pour nous inscrire dans une perspective de développement durable, nous devons œuvrer pour l'intérêt général mondial et l'intérêt des populations locales. Pour ce faire, il nous faut des « promoteurs ». C'est là

qu'interviennent la puissance publique et l'entrepreneur. C'est l'entrepreneur qui amorce, c'est lui qui est promoteur, et s'il n'y avait pas d'entrepreneur et de promoteur d'idées neuves, il n'y aurait pas d'amélioration de l'environnement mondial, et le FFEM n'aurait pas d'objet.

Pour entreprendre, l'entrepreneur doit pouvoir se reposer sur un autre acteur : la recherche-développement. En effet, pour que la technologie qu'il va utiliser soit une technologie sûre, il a besoin d'idées ayant fait l'objet d'expérimentation et d'évaluation des risques et des dangers. Sans système de recherche, l'entrepreneur n'est pas en mesure de prendre des risques.

Pour fonctionner, la recherche a besoin du soutien du système public que sont les ministères (ministère de l'écologie et du développement durable, ministère de l'agriculture, etc.), les grandes agences comme l'ADEME et l'Agence Nationale de la Recherche.

Enfin, pour boucler le tour de table, un autre acteur est indispensable : c'est le financier. C'est lui qui permet à l'entreprise d'entrer dans le jeu et de sécuriser le financement de l'entreprise. Ce dernier acteur, c'est le Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Le FFEM est financeur, vérificateur mais aussi promoteur d'innovations.

L'Agence Nationale de la Recherche et le FFEM au service de l'innovation

En France, il n'y a pas suffisamment d'entrepreneuriat sur la question de l'environnement et de l'environnement mondial, et le domaine public est très moteur, pas seulement pour des raisons philosophiques. Depuis 2005, avec la création de l'Agence Nationale de la Recherche, inscrite dans le sillage du Grenelle de l'environnement, le gouvernement cherche à résoudre les grandes questions environnementales (écotechnologies, changement climatique, économie d'énergie, énergies renouvelables, biodiversité etc.). Le dispositif ANR + FFEM est un dispositif destiné à explorer les idées neuves, à financer les recherches appliquées, les expérimentations, les prototypes à destination des entrepreneurs.

L'innovation technologique au service de l'environnement

Autre partenaire d'innovation, CapEnergies, représentée par **M. Jean-Christophe Delvallet**, agit pour la promotion de la recherche environnementale. CapEnergies est un des soixante-dix pôles de compétitivité créés en 2005 pour promouvoir la recherche et l'innovation en France. Ces pôles regroupent des industriels de toutes tailles (multinationales, PME, start-up, laboratoires de recherche et monde de la formation), à la croisée d'un ancrage territorial et d'une thématique scientifique et technologique. Sa thématique scientifique et technologique vise l'ensemble des énergies non génératrices de gaz à effet de serre (efficacité énergétique, promotion des énergies renouvelables, nucléaire de quatrième génération).

Le champ d'action de ces pôles de compétitivité concerne aussi bien le terrain régional qu'international, en intervenant notamment dans les pays en voie de développement. Ainsi, grâce à l'obtention d'une ligne de crédit de 60 M€ auprès de l'AFD et d'un concours en subvention du FFEM, CapEnergies a accompagné trois banques chinoises dans leur processus de financement d'opérations d'efficacité énergétique dans l'industrie chinoise. Dans le cadre de cette opération, des PME et des petites entreprises françaises ont pu valoriser leurs compétences.

L'innovation de concepts et de méthodes au service de biodiversité et de la conservation de la nature.

Pour terminer cette deuxième table ronde, **Mme Julia Marton Lefèvre**, Directrice de l'UICN, a rappelé l'objectif de l'organisation qu'elle dirige : trouver une harmonie entre l'Homme et la conservation de la nature. Des efforts immenses ont été réalisés depuis plusieurs décennies pour préserver la diversité biologique et gérer durablement les ressources naturelles de la planète, mais il reste encore beaucoup à faire.

L'UICN innove en permanence dans les outils d'évaluation. On peut citer par exemple la création de la liste rouge des espèces menacées ou la classification des aires protégées. Pour appuyer les mesures de conservation, les mécanismes de collaboration sont essentiels. Mais une collaboration fragmentée n'est pas la solution. Il faut capitaliser les forces pour générer des mécanismes de collaboration « chapeau ».

Transferts d'idées et méthodes testées sur le terrain technologique, renforcement des capacités propres, définition de nouvelles modalités de gouvernance et financement de l'innovation : ce sont les axes de progrès pour l'UICN, auxquels il est essentiel d'associer la société civile et le monde des entreprises. Dans le cadre de la Convention RAMSAR, l'UICN collabore avec le groupe Danone sur un programme de restauration des mangroves et de compensation carbone.

Le partenariat UICN et FFEM est très important. Les deux organisations ont déjà collaboré sur les programmes de gestion des aires protégées en Afrique de l'ouest, ainsi que dans le cadre du Programme de petites initiatives qui a permis le financement de 55 petits projets.

Les interventions ont été suivies d'un débat durant lequel, **M. Led Ben Bechir** (Association pour la Promotion de l'Agriculture durable) a apporté son témoignage de coopération avec le FFEM. Cette association œuvre en Tunisie en faveur de l'agriculture de conservation. Le

projet a permis de rompre avec les schémas classiques et de remettre davantage d'innovation et d'agronomie dans les problématiques majeures que sont l'érosion, la gestion de l'eau et la perte de fertilité pour une agriculture à la fois durable et rentable.

Pour une totale réussite de l'innovation et de la recherche environnementale, une relation plus forte entre les différents acteurs (publics, collectivités locales, privés, chercheurs, ONG) est nécessaire. Il faut aussi contribuer à amorcer des mécanismes de marché, pour que les entreprises puissent être à la fois rentables et vertueuses au niveau de l'environnement mondial et des populations locales. Sur un plan français, le FFEM, partenaire de nos communautés d'outre-mer, pourrait aussi servir d'exemple pour la mise en place de dispositifs nationaux afin de coordonner l'ensemble des acteurs (OSEO, ADEME, ministères, etc.).

Table ronde 3 – Comment associer tous les acteurs volontaires ? Quels partenariats dans un monde global ?

M. Georges Serre, Directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats au MAEE, a ouvert cette troisième table ronde en posant le cadre général des partenariats.

Copenhague a montré la nécessité de revoir les méthodes de travail en groupe, de revoir la gouvernance mondiale actuelle. En clair, les grandes assemblées internationales n'ont pas été capables de mener des discussions permettant d'aboutir à un résultat. Ainsi, aujourd'hui, il vaut mieux privilégier des partenariats plus petits pour entrer dans une culture de résultats efficace.

Quels partenariats ?

En termes de gouvernance mondiale, la question se pose autour du G8 et du G20. Où va-t-on placer le curseur entre ces deux groupements ? Où seront traitées les questions de développement durable ? Dans cette perspective, il est également question de créer une organisation mondiale de l'environnement qui se reposera sur le programme des Nations Unies pour l'environnement. Sur le plan européen, le Traité de Lisbonne offre la possibilité d'avoir des moyens politiques à côté de ceux de la Commission.

Cependant, il ne faut pas oublier les acteurs volontaires. Le FFEM, d'abord, est un véritable passeur d'idées. Ensuite, il faut compter sur le ministère des Affaires étrangères lui-même, avec le cercle des ministères de l'environnement et du développement durable, de l'économie et des finances, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Puis, viennent le secteur privé, les grands centres de recherches, et les ONG. Là aussi, la volonté est d'échapper à la fragmentation pour une vision beaucoup plus globale.

C'est cette volonté commune que **M. Isabelle Autissier** a mise en exergue lors de son propos en évoquant les nombreux partenariats du WWF avec le FFEM. Le champ d'action de WWF se situe à la fois dans une problématique Nord/Sud (la plupart de ses adhérents se trouvant dans les pays du Nord et la plupart de ses projets dans les pays du Sud), mais également dans une problématique de discussion et de développement Sud/Sud. WWF

intervient sur trois niveaux. Il est à la fois porteur de projets et d'idées, co-baillieur de fonds et surtout opérateur de projets.

Les clés de la réussite d'un projet reposent sur trois éléments. D'abord, il faut que chacun y trouve son compte. Cette idée de transversalité est extrêmement importante. Parmi les nombreux exemples cités, le WWF et le FFEM ont collaboré à la création du Parc national des Quirimbas au Mozambique, où le WWF a su démontrer aux acteurs locaux (pêcheurs, collectivités locales, etc.) l'intérêt de préserver leur parc marin. Ensuite, le projet CRISP (initiative de protection des récifs coralliens dans le Pacifique) qui concerne les récifs coralliens du Pacifique sud, montre la priorité de rassembler des parties qui n'ont pas l'habitude de collaborer en temps normal, et le FFEM a prouvé sa capacité à le faire. Enfin, il faut développer des outils qui peuvent être transposés et diffusés sur d'autres projets, tels que l'outil de gestion de parc marin développé pour le récif corallien dans la zone Mésoméridionale.

M. Isabelle Autissier conclut son propos en insistant sur la volonté des ONG d'avoir des approches plus programmatiques en collaborant avec le FFEM dans une approche plus en amont dans la définition des programmes, car une ONG comme WWF peut apporter sa capacité à fédérer, ses connaissances de terrain, ses réseaux de terrain, et apporter aussi une certaine expérience pour définir des stratégies régionales.

Témoin des bouleversements progressifs de la dernière décennie en matière d'environnement (pénurie des ressources naturelles, tensions environnementales locales, décroissance rapide), l'AFD (Agence Française de Développement) s'est efforcée de repenser sa stratégie par rapport aux modes de développement et de croissance. Jusqu'à une période récente, le sort économique et social des pays en développement n'avait pas d'impact sur les pays industrialisés. La croissance démographique et la pression environnementale des pays dans lesquels l'AFD intervient ont un impact majeur à la fois macroéconomique et environnemental.

M. Jean-Michel Severino, directeur général de l'Agence Française de Développement, souligne l'étroite relation entre l'AFD et le FFEM. Le FFEM est un instrument de financement auquel l'AFD fait appel pour monter des opérations pilotes et avancer sur des sujets pour lesquels ses instruments classiques ont du mal à avancer, soit pour des contraintes juridiques, soit pour des contraintes de montage par des niveaux de risques et d'innovation. À titre d'exemple, le FFEM a financé dans la province chinoise de Wuhan des programmes relatifs à l'habitat et à l'efficacité énergétique qui se comptent en centaines de millions d'euros. D'autre part, grâce au FFEM, l'AFD a pu comprendre l'importance de placer cette problématique de la soutenabilité environnementale au cœur de la soutenabilité du schéma de développement lui-même.

Dernier point, le monde de l'action publique internationale est désormais caractérisé par une quasi-parité entre les acteurs financiers publics et les financiers associatifs et privés. Nous sommes désormais dans des politiques publiques co-mises en œuvre par des acteurs privés et publics, où les acteurs privés ont parfois le rôle fondamental de définition de la politique publique par les actions innovantes qu'ils entreprennent et par les formulations stratégiques qu'ils évoquent.

La science des alliances (alliances thématiques, territoriales, stratégiques) est sans doute ce qu'il y a de plus précieux pour des organisations comme l'AFD ou le FFEM. Cette méthode des alliances est dans les gènes du FFEM de par ses nombreux partenariats avec les acteurs extérieurs, de sa présence sur le terrain et de sa stratégie d'innovation.

Copenhague a prouvé que le seul rapport Nord/Sud n'était plus d'actualité. Le cadre a changé. L'opinion publique a pris conscience des véritables enjeux, et un nouvel avenir se dessine également dans les relations Sud/Sud. En associant tous les acteurs, il est possible de créer une volonté commune d'amélioration de l'environnement.

Lors du débat qui a suivi cette dernière table ronde, **M. Bied Charreton**, Professeur d'économie des ressources naturelles et membre du Conseil scientifique du FFEM, a fait remarquer que l'aide publique au développement, mondiale ou française, ne consacre aujourd'hui qu'environ 5% de ses montants à la gestion durable des terres, par rapport aux 20% consentis il y a vingt ans. La question qu'il pose est la suivante : est-ce que les hauts-responsables de l'aide publique au développement pourraient prendre en considération ces résultats pour essayer d'augmenter ce pourcentage et le faire passer de 5 à 10%, ce qui permettrait en particulier de restaurer beaucoup de milieux dégradés de par le monde ?

À cette question, M. Serre répond que cette analyse est partagée. Pour contrer cette évolution, l'une des possibilités serait de remettre au goût du jour le fonds de solidarité prioritaire qui avait vocation scientifique de recherche et de coordination des programmes. Autre piste, c'est la question de l'assistance technique. M. Severino ajoute que l'agenda environnement d'une manière générale occupe une place de plus en plus importante. D'ailleurs, l'AFD y consacre plus de la moitié de ses financements. En outre, de gros efforts de subventions ont été également consentis. Mais il est vrai que, dans le contexte de fortes contraintes budgétaires, les choix d'équilibre doivent prendre en compte d'autres secteurs aussi essentiels que la santé, l'éducation, etc.

Synthèse

À partir des différentes tables rondes, **M. Marc-Antoine Martin**, Secrétaire général du FFEM, a relevé plusieurs aspects fondamentaux caractérisant le FFEM, à savoir :

- **Le lien entre environnement et développement.** Les questions d'environnement mondial sont indissociables du développement économique et social, voire des aspects culturels, en opposition à une vision conservatrice et strictement protectionniste de l'environnement. Il faut prendre en compte la finitude des ressources physiques de la Planète et l'inversion des raretés : avant, il y avait beaucoup de ressources et peu de population, aujourd'hui, c'est l'inverse.

- **L'innovation.** Les gisements importants d'innovation sont dans les transversalités génératrices de nouvelles approches. Ils sont aussi dans le décloisonnement des différents domaines de l'environnement mondial – climat, biodiversité...- et dans les articulations entre ces domaines et la santé, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, les migrations, la croissance ou encore ce qui relève du patrimoine culturel.

Pour le FFEM, l'innovation, c'est d'abord développer et promouvoir des concepts et des méthodes, mais l'innovation correspond aussi à des instruments et à des outils, et enfin, l'innovation c'est également encourager les politiques publiques de développement durable.

- **Le lien avec le secteur privé et les entrepreneurs.** Le rôle du FFEM est fortement axé vers la promotion de politiques publiques environnementales durables dans les PED, qui permettent aux acteurs privés de bénéficier de cadres institutionnels fiables ou d'intervenir dans des filières innovantes structurées. Dans les projets qu'il cofinance, le FFEM mobilise principalement les bureaux d'études, les PME et les grandes entreprises, les associations et réseaux professionnels, très souvent français.

- **Les partenariats et le lien entre les actions multilatérales et bilatérales de l'Aide publique au développement.** Avec la mobilisation de ces acteurs depuis 1995, le FFEM a soutenu plus de 200 projets représentant 200 M€ de subventions, qui ont permis de lever plus de 2 Mrds € de cofinancements. M. M-A. Martin souligne le rôle de « pont » du FFEM entre le multilatéral (FEM et Fonds multilatéral du Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone) et le bilatéral. Avec ses activités de projets, de capitalisation et de communication, le FFEM concrétise et illustre les engagements de la France dans les Accords Multilatéraux.

- **Les pistes pour le futur du FFEM telles qu'elles se dégagent des débats.**

1. garder et promouvoir les avancées en termes de concepts, de méthodes, d'outils, et donc s'impliquer sur des thématiques transversales et rester attentif aux grands enjeux de demain, en particulier au niveau des océans, de l'alimentation des populations, des villes, des forêts...

2. valoriser encore mieux les savoirs et savoir-faire français et européens,

3. renforcer la réplication des actions et des percées du Fonds par des synergies plus étroites avec tous les partenaires,
4. élargir les ressources financières du Fonds avec de nouveaux partenaires volontaires,
5. mieux faire savoir et faire connaître ce qu'il fait.
6. rester efficient et très attentif aux coûts de gestion tout en gardant à l'esprit qu'il n'y a pas d'innovation sans acceptation du risque d'échec.

Perspectives aux enjeux de la protection de l'environnement mondial (discours de clôture)

M. Brice Lalonde, Ambassadeur chargé des négociations internationales sur le changement climatique pour la France, conclut la conférence en insistant sur le rôle prépondérant que joue le FFEM.

Depuis la Conférence de Stockholm en 1972, les situations ont changé, les mentalités aussi. Des enjeux nationaux, les pays du monde ont pris conscience qu'il fallait monter d'un cran et créer des politiques planétaires. Tel fut l'enjeu de la Conférence de Rio. L'Agenda 21 a vu le jour pour définir les perspectives du 21^e siècle pour l'environnement mondial. Le FFEM a été créé à ce moment-là.

Nous sommes en 2010, il reste encore quelques années avant de célébrer les vingt ans de Rio et de voir ce que nous avons fait, mais si nous pouvions déjà dresser le bilan de ces vingt années, le FFEM figurerait en bonne place grâce à ses capacités d'action, de promotion et d'innovation.

Puis, malgré le petit « trou d'air » de Copenhague, des décisions extrêmement importantes ont été prises, en particulier deux décisions. L'une s'adresse aux grands émetteurs : comment peut-on mesurer et vérifier ce que font les autres ? Comment peut-on se mettre d'accord sur un système de transparence et d'information à l'échelle mondiale ?

Par ailleurs, les pays développés se sont accordés sur le fait que pour lutter contre le changement climatique, il fallait organiser une redistribution pécuniaire. À ce titre, un groupe de travail de haut niveau s'est réuni à Londres récemment sous la présidence conjointe de Gordon Brown et de Meles Zenawi, premier ministre d'Éthiopie. Copenhague nous a enseigné qu'il fallait ouvrir la négociation car les spécialistes des Nations Unies et les défenseurs du climat n'y arriveront pas seuls. Nous sommes dans l'Année de la biodiversité, et nous espérons bien créer cette plateforme internationale de la biodiversité et des services écologiques (IPBES).

La clé du succès de la croissance verte sera la capacité de fédérer tous les acteurs dans un partenariat global pour innover et mutualiser, et le FFEM est incontestablement l'un des piliers majeurs de ces enjeux.

* * *